INTER-TEXTILES

BULLETIN MENSUEL

de la FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SYNDICATS CHRÉTIENS DU TEXTILE

Téléphone : TRUDAINE 91-03

26, RUE DE MONTHOLON, PARIS-IX

Compte Chèques Postoux : PARIS 6161-33

BULLETIN Nº 8

DECEMBRE 1948

NOTRE EDITORIAL. 10 KR.) 1 Cal.

CONFIANCE ET PERSEVERANCE

Il est des caprits chagrins qui tembent facilement dens le pessimisme. Le syndicelisme n'obtient-il pes de suite tout ce qu'ils en espèrent, ils estiment alors qu'il est dépassé, qu'il n'a plus son utilité.

En général, ce sont de nouveaux venus au syndicalisme qui tiennant ce raisonnement.

Pout-être perce qu'ils avaient cru que, subitement, ils ellaient pouvoir transformer la société.

Il n'est pas inutile de rappeler que le syndicelisme desende un effert constant, une lutte continue pour obtenir de nouvelles améliorations sociales et les maintenir.

Et coux qui depuis des dizaines d'années sont sur la brèche se souviennent des obstacles qu'il a fallu surdenter pour promouvoir et maintenir le progrès social. Sécurité sociale, allecations familiales, congés payés, semaine de 40 heures, conventions collectives, délégués du personnel, allocations de chômage, ne sont pas venus tout souls.

Et les neuveaux ne se rendent pas toujeurs compte des luttes qu'il a fallu mener pour inscrire dens la législation des réformes qu'aujourd'hui ils trouvent naturelles. Il est bon de les leur rappeler.

Come aussi, à maintes reprises, après des périodes de progrès substantiels ent succéde des périodes de relative accelmie.

C'est dans ces périodes que deivent se préparer les

victoires futures.

Que le syndicalisme ouvrier n'ait pas obtenu en 1948 ce qu'il était en droit d'attendre, c'est un fait.

Qu'il y ait une certaine déseffection mementanée de la masse des travailleurs à l'égard du syndicalisme en général, c'est un autre fait.

Que le patronat cherche à profiter de cette situation, c'est indéniable.

Devens-neus désespérer ? Au controire.

D'abord, perce que cette désaffection n'atteint pas le syndicalisme chrétien, en particulier dans le textile.

La preuve, c'est l'augmentation lente, mais régulière du nombre de nos syndicats et de nos syndiqués.

Co sont les résultats obtenus aux récentes élections prud'homales. Plusieurs sièges ouvriers dans la catégorie textile ont été gagnés par nos candidats dans le Nord, à Cholet, St-Etienne, St-Chadond, Rive de Giers.

C'est à l'occasion du récent questionnaire fédéral sur la durée du travail et les selaires, plus de IOO réponses en 8 jours, preuve de la vitalité de nos syndicats.

C'est l'espoir de voir se réaliser prochainement le Fédération Générale du Textile C.F.T.C. groupant dans une formule nouvelle, tous les syndiqués chrétiens ouvriers, employés, techniciens, agents de maitrise et cadres de notre industrie. C'est la nouvelle présentation de notre bulletin "Inter-Textiles" qui s'appliore encor

Et c'est le certitude que l'effort commun de tous les militants, depuis le plus modeste collecteur eu délègue jusqu'aux membres du bureau fédéral aboutire à des résultats probants.

C'est; en tous ces, le plus sûr gerant de nes victoires futures. La masse désorientée des travailleurs, a les regards tournés vers nous, nous ne devens pas la décevoir.

Aussi, vous souheitant à tous, ainsi qu'à vos familles, la senté et la réalisation de vos désirs pour 1949,

Nous espérons que cette année nouvelle verra se concrétiser notre action, amélièrer le niveau de vie des travailleurs, et grâce àvous tous, un développement nouveau et profond de la Fédération et du syndicalisme chrétien.

ACTION SUR LES PRIX

Voici copie de la lettre adressée le IO Novembre au Ministère de l'Economie Nationale, et à la Direction des Prix. Cette démarche a été appuyée par des lettres de la Confédération.

PARIS, le 10 Novembre 1948

Monsieur le Directeur
de la Commission des Frix
9, rond Point des Champs-Elysées
PARIS

Monsieur le Directeur,

Nous apprenons par le bulletin du Syndicat Patronal des fabricants de scierie de Lyon, que des demandes de hausse de prix ont été faites pour différents produits textiles.

Nous estimons que rien ne justifie actuellement des de" mendes de hausse de prix dens ce domeine et qu'en tous ces, la
" diminution de 5 % sur les erticles textiles ennoncée dens le
" presse, ne constituereit qu'une vulgaire fumisterie.

Nous estimons, su contraire, que nombre de prix de fabrication sont à révoir d'une façon sérieuse por les représentants autorisés des organisations syndicales de salariés en vue
d'une baisse éventuelle.

" syndic-les réclament, en compensation, un augment-tion corres" pondante de solaires, et se réservent la possibilité d'exposer,
" par teus les moyens dent elles disposent, le liberté sons con" trêle qui est accordée pour les prix.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de netre considération distinguée.

11

11

Le Socrétaire Général

B. MAYOUD

Suite à ces lettres, le Secrétaire Fédéral a été reçu le jeudi 9 Décembre par Monsi un DICMARD, s'accupant de la branche Textile à la Direction des Prix. Ce dernier l'a informé que les lettres que neus aviens adressées, avaient tout de même servi à limiter leshausses demandées à des taux inférieurs (I2, I5 et I6 %) pour certaines catégories. Mais, set 3 le régime des prix autorisés dans lesquels se trouvent les articles text es, il neus faudreit fournir des prix de revient autres que ceux fournis par les organisations patronales.

La Fédération s'offorce de rass mblor la documentation concernant les hausses diverses (matières premières, salaires et prix), afin de justifier nos observations. Tous les syndicats qui pourraient neus adresser des précisions sont invités à le faire.

DEMARCHES AUPRES DE L'UNION TEXTILE

Voici par aillours, copie de la lettre adressée le 2 Décembre à l'Union-Textile, ainsi que la réponse de celle-ci.

PARIS, le 2 Décembre 1948

Monsidur le Président de l'Union Textile IO, rue d'Anjou PARIS 8°

Monsiour lo Président,

La hausse constante du coût de la vie, aggravée pour les travailleurs de netre industrie du chômage partiel résultant soit des réductions de contingent électrique, soit du ralentissement des commandes, les place dans une situation vraiment cetas- trophique à l'entrée d'une seison où leurs charges sont encore accrues.

" cieuse à la fois de froiner la hausse des prix et de permettre " l'écoulement normal de sa production, tant sur le marché intériour " qu'à l'expertation, n'aureit pas, à part quelques cas et dens une " faible mesure, demandé de neuvelles majorations.

" lité des branches ent preposé et obtenu, fin Octobre et début
" Novembre, des majorations de prix substantialles et exagérées.

Nous laissons oux organisations patronales la res-" ponsabilité de mesures dent certaines vont réduire nes pessibili-" tés d'exp rtations et les ventes sur le marché métropolitain, " aggrayant ainsi le chômage dans netre industrie, chômage dont " les travailleurs seront les promières victimes.

" vic auquel ils ent légitimement dreit, nous veus demendens :

" Io - de perter le minimum vital mensuel à 15.000 Frs, base Paris

....

à dater du ler Novembre.

" 20 - La discussion d'urgence de la convention collective

" 3º - La revision des zones d'abattement de salaires.

" 4º - L'étudé des mesures propres à éviter le chômage pour les travailleurs du Textile.

Notre bureau fédéral devant se réunir prochainement, nous désirerions avoir une réponse avant le 8 courant et la possibilité d'une entrevue avec vous lors de sa réunion.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Secréaaire

B. MAYOUD

UNION DES INDUSTRIES TEXTILES
10, rue d'Anjou
PARIS 8°

PARIS, le 7 Décembre 8

Monsieur MAYOUD Secrétaire de la Fédération Française des syndicats Chrétiens de l'Industrie Textile 26, rue Montholon PARIS

" Monsieur,

11

" Votre lettre du 2 Décembre 1948, par laquelle vous veu-" lez bien nous transmettre les revendications présentées par votre " organisation, a retenu toute notre attention.

" Nous ne pouvons cependant, dans l'état actuel des choses que vous apporter les réponses suivantes ;

"Io - Le relèvement du minimum vital mensuel à I5.000 Frs constitue une mesure d'augmentation générale des salaires. Or, vous savez que la réglementation des salaires nous interdit de prendre aucune décision en cette matière et que le Gouvernement est seul à même de prendre position sur un prohlème auss intimement lié à celui de l'équilibre économique et financier du pays.

" Nous ne vous dissimulons d'ailleurs pas que nous croyens "pour notre part, que de nouvelles mesures en ce sens, intervenant "deux mois à peine après une augmentation des salaires largement "appliquée aux travailleurs de notre industrie, seraient extrême- "ment préjudiciables à la stabilité monétaire et par là même à "l'intérêt des travailleurs.

Quoi qu'il en soit, c'est au Gouvernement qu'il appar-"tient encore une fois de prendre une décision dans ce domaine. "C'est pourquei nous ne manquerons pas de faire part de votre de-"mande à Monsieur le Ministre du Travail.

"n'avons jameis été opposés au principe de sa discussion et vous "n'ignorez pas que les obstacles rencontrés à ce sujet dans les "mois qui viennent de s'écouler ne provenaient pas de notre fait. "D'ailleurs, la discussion des principes généraux qui, doivent être à la base des conventions collectives n'est pas, à l'heure ac"tuelle, interrompue et nous en suivons très attentivement l'évo"lution au sein de le Commission Supérieure des Conventions Col"lectives dans laquelle nous sommes représentés comme vous-même.

" de salaire, vous présentez à nouveau une demande qui n'est pas de notre compétence. Vous savez, en effet, que le Ministre du Travail a pris récemment divers arrêtés à ce sujet et que nous ne pouvons envisager de les modifier sans contrevenir à la réglementation légale.

" 4° - Enfin, nous sommes tout disposés à poursuivre l'é" tude des mesures propres à éviter le chômage pour les travailleurs
" du textile et nous pouvons vous assurer que la question du chômage
" partiel fait, à l'heure actuelle, l'objet de nos préoccupations.

Les multiples démarches que nous avons déjà entreprises pour obtenir un régime spécial en matière de restrictions d'électricité et pour l'octroi de matières premières suffisantes, en sont déjà une preuve.

Je serais donc tout disposé à vous rencontrar pour nous mentretenir de cette question et vous propose le jeudi 16 courant 2 a 16 H. IS.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de nos sentiments " très distingués.

Le Président

Philippe ROY

PARIS, le 16 Décembre 1948

Monsieur le Président de l'Union Textile IO, rue d'Anjou PARIS 80

" Monsieur la Président,

11

11

**

11

11

" que notre bureau Fédéral sit décide de la réponse à faire à " votre lettre du 7, nous vous apportons les compléments sui-

- "I" Entre le Ier trimestre I947 et le 2ème trimestre I948,
 la production globale des diverses branches de notre industrie a été augmentée, en tonnage de 20 %. Pendant
 la même période, l'ensemble du personnel occupé est passé
 de 540.000 à 605.000, soit une augmentation d'environ I2
 Tout en tenant compte d'une augmentation de la durée
 moyenne du travail, il y a eu, compte tenu de l'affinemen
 du titre moyen, une augmentation assez importante de productivité.
 - 2º Par contre, toujours pour les mêmes périodesde référence, le chiffre d'affeires mensuel de notre industrie est passé de 24 milliards à peu près à 60 milliards, soit une hausse de 150 %. La moyenne des salaires ouvriers, par contre, est passée de 35 Frs l'heure à 58 Frs, soit seulement 65 % de hausse.
- "3° Il y a actuellement des modelités d'application les plus diverses des décisions gouvernementales en matières de salaires, depuis l'application stricte du minimum légal, jusqu'aux accords de Castres et Mazamet, ce qui fait que, pour la même poste et parité de zones, les écarts varient jusqu'à 30 %.

Vous comprendrez donc que les traveilleurs, commais"sant tous ces faits, de même qu'ils se rendent compte de la
"mévente des articles textiles par suite de la faiblesse de
"leur pouvoir c'achat, tienment à voir apporter des solutions
"leur garantissant à la fois le salaire vital auquel ils ont
"droit et la stabilité de leur emploi menacée par un éventuel
"chômage.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Segréthire

B. MAYOUD

Au cours de la discussion, nous avons fait observer que l'Union Textile n'avait pas répondu aux observations concernant les prix, et qu'il apparaissait que les employeurs se soucieient fort pau de la stabilité de la mognaie qu'ils invoquent pour ne pas augmenter les salaires, alors que les bénéfices des entreprises vont en augmentant jusqu'à ce que, le pouvoir d'achat ne permettant pas d'acheter les articles textiles, les ouvriers de notre industrie soient réduits au chômage.

Diverses formules de gratification de fin d'année sont mises au point par les employeurs selon les régions, mais ce n'est pas ce que nous demandons.

En ce qui concerne le chômage, malgré le réduction des importations de coton, il ne semble pas qu'en déhors des réductions d'électricité actuelles, il y ait menace de chômage par manque de matières premières.

Des formules sont envisagées pour permettre le paiement sur la base de 60 heures actuellement, la possibilité de récupération des heures perdues pour les établissements faisant moins de 40 heures per semaine.

La répercussion de l'arrêt de treveil des frontcliers a aussi fait l'objet de discussions.

Aucune possibilité d'accord n'ayent pu se faire jour, souf sur la nécessité de discussion rapide de la convention collective, le bureau fédéral a décidé de poursuivre l'action tant pour l'obtention du salaire minimum que peur une baisse des prix textiles.

Mous vous tiendrons au courent, par "Syndic-liene" notam-

REPONSES AU QUESTIONNAIRE DU 8.12.48

Merci aux syndicats qui, pour une fois, ont répondu rapidement au questionnaire sur la durée du travail et les salaires. Le bureau fédéral a ainsi pu avoir une connaissance assez exacte de la situation.

DUREE DU TRAVAIL- Par suite des restrictions d'électricité, la plupart des usines textiles traveillent 4 jours par semaine. Mais il semble qu'uneassez faible partie à réduit l'horaire à 32 heures (4x8). Arantières, Bolbec, Senones, Rambervillers, Les Andelys, Fresse s/Moselle et quelques usines à La Bresse, Epinal, Lille, Rouen et dans la Somme sont dans ce cas.

Qualques centres font 36 houres (4x9)

Mais le plus grand nombre a un heraire de 40 heures (Troyes, Moussey, Granges s/Vologne, Saint-Ame, Aubenas, Lyon, Susène, l'Alsace, St-Etienne, etc...

Uno bonne partie dépasse les 40 houres par somains, soit en 4 jours : Sains-Richaumont (Aien) 46 houres en 4 x II 1/2
Saint-Germain (Hte-Saône) 48 houres en 4 x I2
soit le plus souvent en 5 jours par suite d'installation hydrauliqu
Mazamet 45 hourès - Vienne 40 à 48 houres - Chonimenil 48 houres Lisieux, Romerantin 45 houres - Cholet 40 à 45 houres.

Par branches, on dehore des filatures de reyonne, lesquelles travaillant à feu continu n'ent pas cubi de diminution, le jute et le ceten semblent les plus touchés. La bonneterie, la laine, la sciorie, la teinture travaillent en moyenne au moins 40 heures. Il ne semble pas, du côté matières premières, qu'il y ait de

craintes sérieuses pour l'instant.

Quent aux allocations de châmege partiel, peu de travailleurs en bénéficient par suite de la limitation du plafond de resceurces à un niveau trop bas.

SALATRES - Si la diversité des horaires est grande, celle des salaires ne l'est pas moins.

Au coefficient 125% compte term évidenment de l'écart des zones, nous trouvons des minima allent de 46 à 73 Frs et des salaires moyens s'échelonnant entre 51 et 78 Frs l'heure.

Pour le coefficient 150, les minima vont de 53.60 à 83 Fra et les salaires meyens de 57.60 à EX Fra.

En ce qui concerne les mensuels, meins de disparité. Le point est calculé sur la base Paris à 77,30 - 81,30 ou 84 Fra selon . . les régions et les branches et une prime fiul de 1,215 Fra ou de 1.650 Fra base Paris s'ajoute à ce chiffire, ce qui donne pour le coefficient 150, selon les zones, des appointements variant entre 10 et 15.000 Fra par mois pour 40 heures.

La prime d'ancienneté est truchée par une partie des mensuels soulement et selon des for ales variables, par une partie minime des ouvriers.

Des primes d'assiduité, de formule et de grandeur variables sont attribuées au personnel ouvrier dans un certain nombre d'entreprises.

Enfin, sous des formes diverses, des gratifications étaient attribuées en fin d'année dans quelques usines.

Il semble cette runée que cette formule s'étend et que, selon l'ancienneté et l'assiduité, des primes allant de 2 à 5 % du salaire annuel sont attribuées dons un nembre plus grand d'établissements.

DANS LES FILATURES DE RAYONNE

FUSIONS DE SOCIETES

Des modifications importantes de structure sont intervenues

en fin d'année dans le groupe VISCOSE .

C'est ainsi que les "TENTELES ARTIFICIELS DE BESANCON" sont absorbés par la Société "GU/ET-TZIEUX", moyennant une attribution de 72.000 actions nouvelles "Givet-Izicux" entraînant une augmentation de capital de 35 millions.

La "VISCOSE ALBIGEOISE" est absorbée par la "VISCOSE FRAN-CAISE" moyennant attribution de 77.600 actions nouvelles "viscose

Française".

FIBRES ARTIFICIELLES

Effectifs	o Transa	Ouvrie:	rs	Employés	TOTAL	d	nt .	
3I.I.47 I.6.47 I.I2.47 I.4.48 I.8.48	2	19.771 20.220 1.957 2.283 2.588		3.862 4.029 4.326 4.382 4.489	23.633 24.249 26.283 26.665 27.077	I4.805 I5.8I0	Feames 9.005 9.444 10.473 10.594 10.644	
eran pan an cal	P	RODUCTI	ON	MENSUELL	E	1000 1201		
Moyenne I938	rayonne fibranne	2.334		Févrie:	r 1947	rayonne fibranno	3.089 T. I.844 T.	
Octobre 1945	rayonne fibranne	I.880 I.032		Avril	1947	rayonne fibranno	3.232.T. I.864 T.	
Janvier 1946	rayonne fibranne	2.112 963	T.	Octobro	1947	rayonne fibranne	3.653 T. 2.240 T.	
Avril 1946 ray	onne-fibr	.3.704	T.	300 4 540		nylon	4I T.	
Octobre 1946	n n	4 994	т.	Avril I	.948	rayonne	3.788 T.	

delter imposis- to ordere ake	heures de travail ouvriers	total couvrier	horaire chiffre d'affaires noven ouv.
Novembre IS46	3.050.000	IOI.220.000	33.10 Oct.46 906.213.846
Janvier IS47	3.163.000	IO5.574.000	33.35 Déc.46 832.913.000
Mai IS47	3.182.900	IO8.389.000	34.05 Avr.47 822.484.000
Janvier IS48	3.534.000	I73.922.000	49.20 Déc.47 935.582.000
Mars IS48	3.722.900	22I.628.000	56.85 Tv.48 1617.944.000
Mai IS48	3.600.000	I76.307.000	48.95 Avril 1.949.272.000
Juillet 48	3.404.200	I75.99I.000	51.70 Juin 2.555.140.000

" 4.994 T.

"INTER-TEXTILES" a été tiré sur machine duplicateur "ELIOTT" par les soins de la Fédération Française des Travailleurs Chrétiens du Textile, 26 rue de Montholon PARIS (9°).

Le Directeur .

fibranne

2.744 T.

J.B. MAYOUD

Dépôt Nº 9.703

Effectifs

FILATURES COTON

EFFECTIF

	Ouvriers	Employ	és Total	hommes	femmes
31.12.1946	66.864	4.266	71.130	23.847	47.283
31. 1.1947	67.42I	4.404	71.825	24.29I	47.534
1. 6.1947	68.824	4.387	73.211	24.42I	48.790
1. 1.1948	72.878	4.622	77.500	25.944	51.556
1. 4.1948	74.384	4.745	79.129	26.55I	52.578
1. 7.1948	74.820	4.725	79.545	26.506	53.039

PRODUCTION MENSUELLE

mcycnne 1948	20.8IO T.
Octobre 1945	.: 10.211 T.
Janvier 1946	II.755 T.
Avril 1946	I4.366 T.
Octobre 1946	17.664 T.
Pogoina 1946	I4.328 T.
Avril 1947	18.045 T.
Octobre 1947	20.04I T.
moyenne 1947	16.981 T.
Janvier 1948	19.824 T.
Avril 1948	20.739 T.

	Heures de travail ouvriers	Salaire total ou vriers	Control of the second of the s	Chiffre d'aff.
Nov. 1946	10.327.600	310.519.000	30.00	2.371.061.000
Janv. 1947	10.911.800	351.045.000	32.35	2.399.492.000
Mai 1947	II.216.600	384.232.000	34.25	2.575.767.000
Nov. 1947	II.567.400	543.503.000	47.00	3.033.034.000
Mera 1948	12.587.200	696.648.000	55.35	2.144.883.000
Juin 1948	12.710.000	713.457.000	56.20	6.476.314.000

INDUSTRIE DE LA LAINE

THE PROPERTY OF THE PROPERTY O									
	Effectifs : Ouvriers		Employés			Total		Total général	
	н.	F.	Total	Н.	F.	Total	Н.	F .	
3I.I.I947 I.6.I947 I.I2.I947 I.4.I948	47.506 47.933 54.414 54.029 55.781 56.429	: 58.213 : 64.609 : 66.648 : 66.714	106.045 117.023 130.677 122.498	: IO.688 : IO.812 : II.708 : I2.002 : I2.257 : I2.399	2.96I 3.337 3.483 3.403	13.773 15.045 15.485 15.660	: 58.744 : 64.122 : 66.031 : 68.038	61.174 67.946 73.131 70.117	119.918 132.068 136.162 138.155
	5.1	Heures ouvriers	0 0 0 0	Salaires ouvriers	: n	alaire : noyen : noraire:	Cl	niffres d'	affaires

3.1	Heures :	Salaires ouvriers	Salaire moyen horaire	Chiffres	s d'affaires	
Novembre It46	15.964.600	530.681.000	33.20	ctobre 1946	5.585.222.000	
Janvier 1947	15.997.800	588.065.000	36.75	Décembre 1946	6.026.294.000	
Mei 1947	18.398.100	704.849.000	38.30	Avril 1947	7.396.825.000	
Novembre 1947	19.004.100	906.517.000	47.70	cotobre IS47	11.541.028.000	
Mars 1943	20.334.300	1.305.158.000	64.15	Février 1948	17.081.734.000	
Avril 1948	20.745.000	1.229.580.000	59.25	: Mars 1948	21.178.014.000	
Juin 1943	21.005.200	1.356.383.000	64.50	: Mai 1948	16.919.008.000	